

CONSULTATION

CONCERTATION PUBLIQUE : REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES D'IGNY

Consultation publique du 15 octobre au 30 Novembre

Publié le 15/10/2020

Au titre de sa compétence obligatoire de développement économique « Création, aménagement, entretien et gestion de toute zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », la Communauté d'agglomération agit en faveur d'une politique de développement économique dynamique, au service de l'emploi et de la création de richesse. C'est l'un des axes majeurs de son projet de territoire.

Pour harmoniser, organiser et structurer son offre économique, l'agglomération et ses communes ont réalisé un Schéma Directeur de l'Offre Economique, qui a été adopté en Conseil communautaire le 20 février 2019. Celui-ci inscrit la ZAE d'Igny dans les sites de proximité à redynamiser et à optimiser

La Communauté Paris-Saclay, en étroite collaboration avec la ville d'Igny, accompagne la redynamisation de la ZAE d'Igny par un projet de requalification des espaces publics

En novembre 2019, une mission de Maitrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude IRIS Conseil.

Le projet en cours d'élaboration est consultable en ligne, ainsi qu'au format papier, au siège de la Communauté Paris-Saclay : 26, rue Jean Rostand 91400 Orsay et en mairie d'Igny : 23, avenue de la Division Leclerc 91430 Igny

CONSULTEZ LE PROJET :

- **Note Explicative**
- **La première VERSION des PLANS Aménagement stade AVP**
Rue Ampère, rue Lavoisier, chemin de la Sablière

*NB : À la vue des enjeux spécifiques de la **rue Maryse Bastié** pour la ZAE et plus largement pour l'ensemble de la commune (notamment pour la ZAC des Ruchères) ; la CPS et la ville d'Igny ont choisi :*

- *d'une part de missionner le bureau d'étude pour la réalisation d'une étude de circulation complémentaire – (sur la mise en sens unique de la rue Maryse Bastié)*

- *d'autre part d'approfondir les études sur la **rue Maryse Bastié** en tenant compte des projets de mutations foncières de certaines parcelles qui pourraient créer de nouvelles opportunités.*

ANNEXES :

- Etude Complémentaire de Circulation sur la rue Maryse Bastié
- Première étude de faisabilité d'une bretelle d'entrée sur la ZAE depuis la RD 444
- Diagnostic du site

Du 15 octobre au 30 Novembre 2020 inclus, les observations du public seront recueillies soit :

- par écrit sur un registre ouvert à cet effet, disponible à l'accueil du siège de l'agglomération Paris-Saclay, 1, rue Jean Rostand 91898 ORSAY

ou en Mairie d'Igny au sein du service Urbanisme implanté au Centre Technique Municipal, 8 rue Ampère 91430 Igny

Horaires d'ouverture au public du service Urbanisme :

Lundi, mardi et mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Jeudi : de 9h à 12h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Le service Urbanisme est fermé le jeudi après-midi et le samedi matin.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : deveco@paris-saclay.com
- par voie postale (le cachet de la Poste faisant foi) adressé à :

Communauté d'agglomération Paris-Saclay
Pole développement économique
26, rue Jean Rostand
91898 ORSAY

A l'issue de cette phase de consultation, un bilan de concertation sera dressé et fera l'objet d'une délibération de la Communauté Paris-Saclay.